

2. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS IMPOSABLES EN FRANCE

Notice

20 REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES ET REVENUS ASSIMILÉS

À reporter sur votre déclaration n°2042 ou n°2042 C, cadre 2 voir notice

Lorsque la convention fiscale prévoit l'élimination de la double imposition par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus perçus (après déduction de l'impôt supporté à l'étranger), le taux applicable indiqué dans la notice et le montant de l'impôt supporté à l'étranger. Le crédit d'impôt à retenir est égal au montant de l'impôt supporté à l'étranger sauf lorsque le produit du montant net du revenu par le taux applicable est inférieur. Dans ce cas, il convient de retenir ce dernier montant.

Déclarez-vous plus de trois pays d'origine de vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers ? **200 DIVIDENDES ET JETONS DE PRÉSENCE**Report
2042 ou
2042C201 Pays d'origine ou d'encaissement **202 Dividendes ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt payé à l'étranger**203 Montant net encaissé + + = 204 Taux applicable (%) × × × 205 Résultat 206 Impôt supporté à l'étranger 207 Crédit d'impôt retenu + + = Si ligne 205 < ligne 206, retenir la ligne 205 ; si ligne 206 < ligne 205, retenir la ligne 206. Total à reporter au cadre 7208 Revenus crédit d'impôt inclus lignes 203 + 207 **210 Revenus ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français**Montant brut
sans déduction de l'impôt payé à l'étranger + + = 220 Revenus provenant de pays avec lesquels la France n'a pas conclu de convention 221 Total des revenus lignes 208 + 210 + 220 222 - dont dividendes éligibles à l'abattement de 40 % uniquement en cas d'option pour l'imposition au barème × =

Montant à reporter sur le formulaire 2042

223 - dont autres revenus 2TS

230 INTÉRÊTS

231 Pays d'origine ou d'encaissement

232 INTÉRÊTS OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT PAYÉ À L'ÉTRANGER

233 Montant net encaissé + + =

234 Taux applicable (%) × × ×

235 Résultat

236 Impôt supporté à l'étranger

237 Crédit d'impôt retenu + + =

Si ligne 235 < ligne 236, retenir la ligne 235 ; si ligne 236 < ligne 235, retenir la ligne 236. Total à reporter au cadre 7

238 Intérêts crédit d'impôt inclus lignes 233 + 237

240 INTÉRÊTS OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT FRANÇAIS

Montant brut + + =
Sans déduction de l'impôt payé à l'étranger

250 INTÉRÊTS PROVENANT DE PAYS AVEC LESQUELS LA FRANCE N'A PAS CONCLU DE CONVENTION

251 Total des intérêts lignes 238 + 240 + 250

252 - dont intérêts et autres produits de placement à revenu fixe **2TR**

Montant à reporter sur le formulaire 2042

253 - dont intérêts des prêts participatifs et des minibons **2TT**

254 - dont produits et gains des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie

Et

7 REVENUS IMPOSABLES OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL À L'IMPÔT ÉTRANGER

Si la convention fiscale applicable prévoit l'élimination de la double imposition de vos revenus imposables en France par un crédit d'impôt égal à l'impôt étranger, indiquez le montant des revenus (après imputation des charges sans déduire l'impôt payé à l'étranger) et le montant de l'impôt payé à l'étranger (montant déterminé page 2 pour les revenus de capitaux mobiliers). Reportez ensuite le total de cet impôt sur la déclaration n°2042 C, ligne 8VL (revenus de capitaux mobiliers, plus-values, gains d'actionariat salarié) ou lignes 8VM, 8WM, 8UM (autres revenus). Le crédit d'impôt sera limité au montant de l'impôt français afférent à ces revenus.

DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	PLUS-VALUES ET REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER	2042 C
M. ou Mme	Suisse	10 288	15 828	1821	
Montant total				= 1821	8VL
DÉCLARANT	PAYS D'ORIGINE OU D'ENCAISSEMENT	AUTRES REVENUS	REVENU AVANT DÉDUCTION DE L'IMPÔT ÉTRANGER	IMPÔT ÉTRANGER	
DÉCLARANT 1					8VM
DÉCLARANT 2					8WM
PESS. À CHARGE					8UM

Montant à reporter sur le formulaire 2042C